

COMMISSION REGIONALE PRATIQUES SENIORS

Réunion du 19 septembre 2018

Au siège du CA PLOUFRAGAN

Présidence de Mr LE YONDRE Philippe

Présents : MME BARATA - MM. DELEON – FEMENIA – GOUZERCH – JOUBIN – LE DROFF- SAMSON - SIZUN

Excusé(es) : MME ORAIN - M. LORGEUX –

PV REUNION :

-C R Pratiques Seniors du 30/08

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

1. DOSSIERS LITIGES EN COURS

Match de Coupe de France PLOUEZECH / CARANTEC du 26 septembre 2018

La commission enregistre le forfait de PLOUEZECH

Frais d'arbitrage au compte du club de Plouezech

N3 : Match TREGUNC US / CONCARNEAU US 2 du 26 août 2018

Non utilisation de la FMI par l'équipe de l'US CONCARNEAU.

Amende de 25 euros au compte du club US CONCARNEAU

R3 FEMININE

Enregistre le forfait général de l'US CHATEAUGIRON, amende 100 euros.

Coupe Nationale Foot Entreprise

Amendes pour non saisie du résultat dans les délais: 25€

- CHRU RENNES
- CREDIT AGRICOLE RENNES
- AR MEN BRAS
- PALICOT RENNES

2. DEROGATIONS TERRAINS N3 ET R1 SENIORS

CS BEGARD, Terrain Classé Cat 5 dérogation accordée pour la saison en cours, mesures nécessaires devront être prises pour la mise aux normes.

FC CHATEAULIN, Terrain Classé Cat 5 dérogation accordée pour la saison en cours, mesures nécessaires devront être prises pour la mise aux normes.

AV. THEIX, Terrain Classé Cat 5 dérogation accordée pour la saison en cours, les mesures nécessaires devront être prises pour la mise aux normes.

US VIGNOC HEDE GUIPEL, Terrain Classé Cat 5 dérogation accordée pour la saison en cours, les mesures nécessaires devront être prises pour la mise aux normes.

US TREGUNC

La commission rappelle les différents courriers envoyés la saison passée

A titre exceptionnel, la commission **accorde une dernière dérogation pour la saison 2018/2019**, La commission dit

- que le club US TREGUNC ne pourra accéder en N3 s'il se trouvait en position d'accéder
- Que le club US TREGUNC ne pourra participer au championnat R1 2019/2010 si le terrain n'est pas classé catégorie 4 avant le terme de la présente saison.

US LANGUEUX

A titre exceptionnel, la commission **accorde une dernière dérogation pour la saison 2018/2019**, La commission dit

- que le club US LANGUEUX ne pourra accéder en N3 s'il se trouvait en position d'accéder
- Que le club US LANGUEUX ne pourra participer au championnat R1 2019/2010 si le terrain n'est pas classé catégorie 4 avant le terme de la présente saison.

US GUIPRY MESSAC

A titre exceptionnel, la commission **accorde une dernière dérogation pour la saison 2018/2019**, La commission dit

- que le club FC GUIPRY MESSAC ne pourra accéder en N3 s'il se trouvait en position d'accéder
- Que le club FC GUIPRY MESSAC ne pourra participer au championnat R1 2019/2010 si le terrain n'est pas classé catégorie 4 avant le terme de la présente saison–

FC LAMBALLE

A titre exceptionnel, la commission **accorde une dernière dérogation pour la saison 2018/2019**, La commission dit

- que le club FC LAMBALLE ne pourra accéder en N3 s'il se trouvait en position d'accéder
- Que le club FC LAMBALLE ne pourra participer au championnat R1 2019/2010 si le terrain n'est pas classé catégorie 4 avant le terme de la présente saison–

FC AURAY

La commission refuse la demande de dérogation du Club FC AURAY pour jouer au stade du Loch terrain classé catégorie 5 - Et Fixe les matches du FC AURAY en R1 au stade TY COAT Classé Catégorie 4SYE correspondant aux normes du championnat R1

ERGUE GABERIC PD

Dérogation accordée pour l'utilisation du terrain de LESTONAN à BRIEC SUR L'ODET le temps de la remis en état de la pelouse.

3. Coupe de France Seniors

1er tour éliminatoire : le dimanche 26 août 2018

Forfaits clubs :

- GAVRES St
- DINEAULT AS
- POUILLAN AS
- EPINIAC AS
- BIEUZY LES EAUX
- PLOUEZOCH FC
- ST SULIAC OS
- FOUGERES M'LANGO MAYOTTE
- BAIE LA FRESNAIS US

La Commission enregistre ces forfaits et applique une amende de 25€

2ème tour éliminatoire : le dimanche 2 septembre 2018

Forfait club :

- ST COULOMB AS

La Commission enregistre ce forfait et applique une amende de 25€

4ème tour éliminatoire : le dimanche 30 septembre 2018

Remise d'un jeu de maillots (avec shorts et chaussettes) NIKE à tous les clubs qualifiés

La Commission procède :

- à la composition de 4 groupes géographiques
- au tirage au sort intégral de ce 4ème tour éliminatoire

QUESTIONS DIVERSES

ARRETE MUNICIPAL COMMUNE DE ST AUBIN DU CORMIER

Pris connaissance de l'interdiction concernant le terrain en herbe du stade municipal

ARRETE MUNICIPAL COMMUNE DE PLOMELIN

Pris connaissance de l'interdiction concernant le stade de Kergoff



COURRIER DE PLABENNEC STADE

Cette demande de cartes est à formuler auprès de la FFF.

L'imprimé de demande de cartes est disponible sur la plateforme N3

TOURNOI MONDIAL PUPILLE DE PLOMELIN

Accord sous réserve que des journées officielles ne soient pas remises à cette date.

Le Président de séance
Philippe LE YONDRE